

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 27 Février 2023

#### Délibération n° 2023.02.09

##### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Février 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés** : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

**M. Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.**

#### **Objet : Subvention au Sou des Ecoles pour intervenant musique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est, chaque année, informé en début d'année scolaire qu'un intervenant en musique viendra à l'école durant l'année scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet retenu par le Sou des Ecoles pour l'année scolaire 2022/2023 est une intervention musicale de M. Gérard TOLLOMBERT pour la somme de 2 720 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de financer la moitié de la prestation au Sou des Ecoles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Décide de subventionner le Sou des Ecoles pour le financement des interventions musicales à l'école, à hauteur de 50% du coût engagé soit 1 360 € qui seront versés au titre de l'année scolaire 2022/2023.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



Le secrétaire,  
Gilles ASSANT